



## Frais de fourrière et dossier de contentieux

Par **nad2629**, le **20/01/2011** à **18:13**

Bonjour,

Nous avons reçu un dossier de contentieux nous réclamant des frais de fourrière datant de septembre 2009. Or le titulaire du véhicule est décédé depuis 2006 et la carte de grise était à son nom et personne n'a hérité de ce véhicule. Nous n'étions plus en contact et nous n'avons pas cherché à savoir ce qu'était devenu le véhicule qui était un véhicule d'occasion.

Nous avons déjà contacté le trésor public l'année dernière pour leur expliquer la situation.

Quel est notre recours ?

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **18:16**

Etes-vous héritier de cette personne ?

Avez-vous renoncé à la succession ?

Pourquoi on s'adresse à vous ?

Par **nad2629**, le **21/01/2011** à **12:16**

Nous n'avons pas d'héritage, et il n'existe aucune succession.

L'adresse qui figurait sur la carte grise et celle de ma mère, sa veuve. Voilà pourquoi, les courriers parviennent à cette adresse